



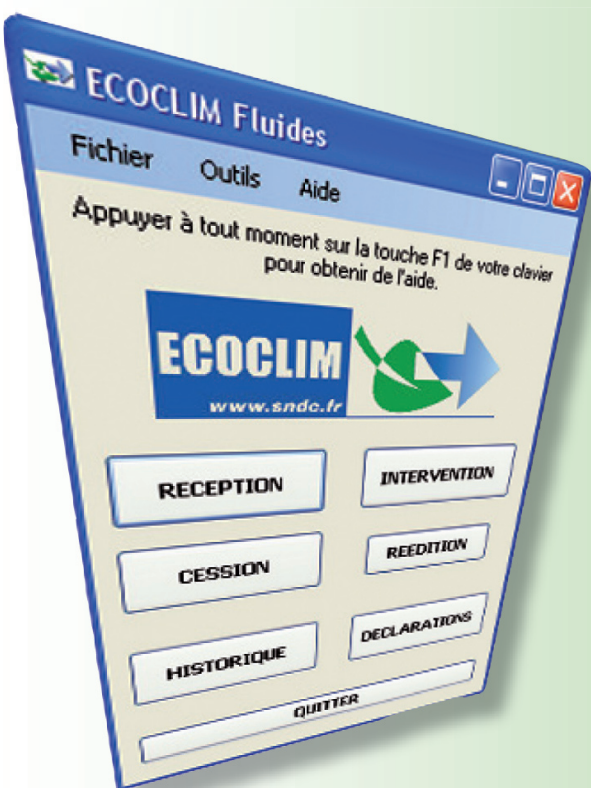
La nouvelle réglementation impose aux entreprises qui interviennent sur des systèmes de climatisation véhicules, de machines agricoles ou d'engins de travaux publics :

- D'éditer des documents d'interventions
- De tracer tous les mouvements pour chaque type de fluide frigorigène en vue des déclarations annuelles obligatoires
- D'être audité sur site dans le cadre de l'attestation de capacité

LE LOGICIEL ECOCLIM FLUIDES, VOUS AIDE A RESPECTER LA NOUVELLE REGLEMENTATION



Ecoclim Fluides est votre assistant quotidien dans la saisie et la gestion de vos mouvements de fluides frigorigènes. En fin d'année il vous délivre en un instant vos déclarations annuelles obligatoires.



Ecoclim Fluides vous permet :

- D'enregistrer les opérateurs (entreprises) auxquels vous cédez des fluides
- D'enregistrer les personnels (techniciens) évalués et habilités
- De gérer plus de 10 catégories différentes de fluides frigorigènes (R134a, R413, R404a...)
- De gérer et tracer vos réceptions (achats) et vos stocks de fluides frigorigènes
- De gérer et tracer vos cessions de fluides frigorigènes à des opérateurs (entreprises)
- D'éditer et d'archiver vos fiches d'intervention et certificats d'étanchéité.
- D'éditer les historiques sur tous vos mouvements de fluides frigorigènes
- D'éditer la déclaration annuelle obligatoire des mouvements de fluides frigorigènes
- D'éditer les déclarations annuelles obligatoires d'achats et de cessions de fluides frigorigènes

SNDC
274 Chemin des Agriès
31860 Labarthe sur Lèze
Tél : 05 34 480 480
Fax : 05 34 480 481

